

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Trame noire : lutte contre la pollution lumineuse, amélioration de la connectivité nocturne, création d'une réserve internationale de ciel étoilé (RICE)

N° action : 9

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.1. Cohérence et complétude du périmètre
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 2.3. Enjeux économiques et sociaux
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation
- 3.6. Partenariat scientifique

Description de l'action :

Cette fiche est en lien avec les fiches 8 et 19.

- Contexte :

La pollution lumineuse nuit gravement à la biodiversité

La pollution lumineuse désigne la lumière artificielle qui dégrade les cycles de la lumière naturelle (cycle jour/nuit et saisons), modifie la composante nocturne de l'environnement et qui, en conséquence, impacte les comportements, les rythmes biologiques et les fonctions physiologiques des organismes vivants, ainsi que les écosystèmes. Les astronautes à bord de l'ISS reconnaissent facilement la Belgique, tant la lueur générée par le réseau routier est importante (près de 2,2 millions de points lumineux d'éclairage public). Depuis les années 90, on constate une augmentation de l'éclairage nocturne avec, comme corollaire, non seulement un impact plus important sur la faune et la flore et sur la santé humaine, mais également sur la facture énergétique en euros et en CO2 !

Une zone pilote d'expérimentation

Il existe cependant des poches plus sombres sur notre territoire et la vallée de la Semois en est une, eu égard aux surfaces forestières importantes. Celle-ci offre donc un champ d'expérimentation particulièrement favorable pour mettre en œuvre les mesures destinées à restaurer une trame noire fonctionnelle.

Une cause trop peu connue de fragmentation des habitats

La pollution lumineuse augmente la fragmentation des habitats car elle représente un obstacle à la connectivité nocturne de ces habitats, nuisant gravement à la biodiversité nocturne. C'est pourquoi restaurer la trame noire, c'est-à-dire la continuité obscure qui favorise les déplacements et préserve les habitats de la faune et de la flore, de la même façon que la trame verte ou bleue, est d'une importance vitale pour nombre d'espèces. C'est particulièrement important pour les chiroptères qui font la richesse de la vallée de la Semois et les papillons de nuit qui procurent une part importante du service écosystémique de pollinisation.

Des enjeux essentiels pour les espèces de la vallée de la Semois

En effet, les chauves-souris sont certainement les mammifères les plus affectés par les pollutions lumineuses. Certaines espèces sont très lucifuges (en particulier le petit rhinolophe) et d'autres profitent au contraire localement de l'abondance d'insectes liée à l'éclairage nocturne des zones habitées, abondance malheureusement provisoire en raison du piège écologique que constitue cet éclairage.

Les insectes nocturnes et notamment les papillons de nuit sont également très impactés. Or, le territoire du PNVS présente la caractéristique d'être resté très riche en papillons nocturnes (1080 espèces soit plus d'1/3 de la faune belge dont 123 espèces considérées comme « très rares »), ce qui démontre le grand intérêt des milieux forestiers de la vallée de la Semois et explique également la présence relictuelle de prédateurs spécialisés de papillons nocturnes, tels la barbastelle et le grand rhinolophe.

Une nouvelle stratégie d'éclairage du réseau routier régional

La décision a été prise par le Gouvernement wallon de remplacer l'éclairage existant sur l'entièreté du réseau routier régional par des LED. L'adjudicataire de ce marché, le groupement LuWa, s'engage à éclairer juste, au bon moment et au bon endroit : éclairage sans dispersion, optimisation par dimmage, évaluation des incidences, température de couleur adaptée aux enjeux biodiversité, suppression de l'éclairage aux endroits et aux périodes sensibles (notamment pour les zones à barbastelle). Ces aspects sont précisés dans la note « Prise en compte de la faune sauvage dans la nouvelle stratégie d'éclairage du réseau routier régional. ».

La charte « Province de Luxembourg, espace étoilé »

Cette charte, signée par les autorités politiques représentatives le 3 mai 2019, vise à diminuer la pollution lumineuse en Province de Luxembourg et s'appuie notamment sur les recommandations du « Cahier de Recommandations Techniques pour les Éclairages Nocturnes » de l'ASCEN. Les Parcs naturels de l'Ardenne méridionale et de Gaume sont tous deux membres du Comité de pilotage de la charte depuis 2019.

En route vers une Réserve Internationale de Ciel Étoilé ...

L'«International Dark-Sky Association» (IDA) a mis en place un programme international de labellisation pour « encourager les communes, Parcs et aires protégées à travers le monde à préserver et protéger les ciels étoilés au travers de politiques d'éclairage responsables et de l'éducation du public ». Les sites labellisés bénéficient ensuite des actions de promotion de l'IDA à l'international, ce qui aide à augmenter leur visibilité et peut avoir un impact positif sur l'attrait touristique du site et l'économie locale.

Des retombées multiples dans le cadre du développement durable

Cette FA s'inscrit dans le cadre du développement durable, des économies d'énergie, de la lutte contre le réchauffement climatique et de la protection de la biodiversité et de la santé humaine.

- Objectifs :

1. Lutter contre la pollution lumineuse sur tout le territoire du PNVS ;
2. Lever les obstacles à la connectivité nocturne des habitats, recréer des corridors écologiques d'obscurité ;
3. Vérifier que les prescriptions de la note « Prise en compte de la faune sauvage dans la nouvelle stratégie d'éclairage du réseau routier régional » sont bien adoptées sur le territoire et notamment les sites Natura 2000, notamment en regard des enjeux concernant la barbastelle ;

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

4. Faire adopter les engagements de la Charte « Province de Luxembourg, espace étoilé » par les Communes du PNVS, notamment en les intégrant dans un règlement communal pour la biodiversité ;
5. Prendre en compte les enjeux de biodiversité et de ciel étoilé tout en répondant aux besoins des populations ;
6. Diffuser les bonnes pratiques en matière de restauration de la trame noire auprès des autres communes et parties-prenantes de la Région wallonne, servir d'exemple inspirant pour les gestionnaires d'éclairage publics et privés ;
7. Faire reconnaître la qualité du ciel étoilé du PNVS et donc l'attractivité du territoire
8. À terme, se faire reconnaître comme Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) par l'International Dark-sky Association pour augmenter l'attractivité touristique du territoire ;

- Méthodologie :

1. Diagnostic de l'état de la trame noire : identification des endroits sombres, éclairés, sur-éclairés, déterminés sur base des géodonnées des points lumineux et, si nécessaire, par l'acquisition d'images satellitaires nocturnes pour l'identification des gestionnaires d'éclairage publics et privés ;
2. Détermination des priorités de restauration de la trame noire en fonction des espèces et habitats à enjeux et en particulier les espèces prioritaires les plus impactées ;
3. Suppression des points lumineux de l'éclairage public communal potentiellement superflus (cfr couche Walonmap <https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=E89F9B638D54057CE053D5AFA49DC7BA>)
4. Conception et mise en œuvre d'un plan d'actions « Trame noire » sur le territoire :
 - 4.1. Plan de gestion de l'éclairage public dans les villages, sur les bâtiments publics et privés à enjeux (clochers, combles, etc) : réflexion sur l'organisation spatiale des éclairages, implication d'une composante citoyenne dans la réflexion, accompagnement des structures publiques et privées (via des audits par ex.) dans la recherche de solutions ;
 - 4.2. Édition d'outils d'information, de formation, de sensibilisation: diffusion d'un guide de l'éclairage vertueux à destination des publics spécifiques (élus, architectes, aménageurs, administrations communales, éco conseillers, entreprises, zonings industriels et commerciaux, centres sportifs, etc.) et généraux, production d'une capsule vidéo de sensibilisation, organisation de formations, conférences vers les publics spécifiques (mandataires communaux, administrations communales, éco conseillers, architectes, etc.), site web dédié ;
 - 4.3. Organisation de campagnes de sensibilisation et d'événements de type « Nuit des étoiles », « Nuit de l'obscurité », etc. ;
5. Mise en place d'un comité de pilotage et de suivi du projet de reconnaissance du PNVS en tant que Réserve internationale de Ciel étoilé (RICE). Ce projet est à poursuivre sur un long terme (réalisation à 10 ans) ;

- Localisation :

Tout le territoire du PNVS, toutes les communes du PNVS

- Public(s) ciblé(s) :

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Les communes du PNVS, les mandataires communaux, les propriétaires publics et privés de bâtiments accueillants pour les chiroptères et la biodiversité nocturne en général, les écoles, les architectes